



**Synthèse des travaux préalables réalisés par
les conseils de quartier des quatre premiers
arrondissements au cours de l'année 2018**

Ce document intègre l'ensemble des travaux relatifs à la préparation du regroupement des quatre premiers arrondissements, menés par les conseils de quartier de ces arrondissements tout au long de l'année 2018. Ces travaux se sont principalement portés sur les 3 questions suivantes :

- **Quelle démocratie de proximité dans le futur secteur ?**
- **Quelle géographie des conseils de quartier dans le futur secteur ?**
- **Quels usages pour les bâtiments libérés ?**

Ces travaux ont été préalables aux ateliers de concertation qui se sont tenus au premier semestre 2019 avec l'ensemble des conseils de quartier des quatre arrondissements.

RESTITUTION DES CDQ DU 1^{ER} ARRONDISSEMENT AUTOUR DE LA FUSION DES 4 ARRONDISSEMENTS

INTRODUCTION

Il est regrettable que les membres des CDQ n'aient pas été préalablement consultés à l'occasion d'un référendum citoyen ou d'une votation citoyenne sur la fusion en cours des arrondissements centraux de Paris.

1. Quelle démocratie de proximité pour le futur secteur

Les Halles

Par principe, le Conseil de quartier qui réunit les habitants membres ou non d'associations de défense des intérêts locaux est le mieux placé pour porter les projets de quartier.

Une période transitoire de 2 années permettrait de passer en douceur de la Mairie du 1er à la mairie de secteur. Ce passage souple a l'avantage de repérer les services devant être conservés. Durant la transition, les réunions (conseil d'arrondissement, CICA, CDQ) pourront être itinérantes d'un arrondissement à un autre. Le nombre d'habitants, seul critère démocratique devra conditionner l'attribution des dotations aux CDQ.

Palais Royal et Vendôme réunis

Le maintien et l'amélioration de la proximité élus-administrés seraient facilités par :

- la poursuite des « petits déjeuners » mensuels avec le Maire, moments privilégiés de rencontre avec les riverains
- une permanence tournante du futur Maire dans les 4 arrondissements
- des réunions de Conseil de quartier itinérantes d'un arrondissement à l'autre
- une plus grande accessibilité à pied des bureaux de vote en cas de scrutin
- des modalités de répartition et d'utilisation des dotations accordées aux CDQ plus équitables. En effet, le nombre d'habitants ne doit plus être le seul critère à retenir.

Saint-Germain l'Auxerrois

Les rencontres mensuelles du groupe de travail et le rythme des réunions plénières doivent être maintenus. Un regroupement associant Saint-Germain l'Auxerrois à un ou plusieurs CDQ du 1er arrondissement ou d'arrondissements autres est à priori à exclure.

2. Quelle géographie des CDQ pour ce secteur

Les Halles

Le quartier des Halles est un territoire de proximité doté d'une identité forte et d'une histoire. Il représente aussi un lieu de vie ou de travail et s'étend de la Seine à Réaumur et de la Croix des Petits Champs à la rue Beaubourg. Or, un ensemble historiquement cohérent regrouperait une partie de Saint-Germain l'Auxerrois, les Halles, Montorgueil, Saint-Denis, une partie de Saint-Avoye, ainsi qu'une grande partie de Saint-Merri. Il s'agirait d'un quartier commerçant et patrimonial situé au centre du réseau ferroviaire souterrain. Cet ensemble constituerait le Conseil de quartier de la zone piétonne.

Palais Royal et Vendôme réunis

L'intérêt des CDQ Palais Royal et Vendôme sera de se rapprocher du CDQ St-Germain l'Auxerrois et Vivienne Gaillon, situé dans le 2ème arrondissement.

Saint-Germain l'Auxerrois

La géographie actuelle devra être maintenue, en raison de la forte identité du quartier. En cas de regroupement de CDQ, il conviendra de privilégier un rapprochement avec les CDQ Palais-Royal, Vendôme, Saint-Avoye, Saint-Merri et Saint-Denis.

3. Quels services publics pour la future Mairie de secteur et quelles utilisations pour les autres bâtiments

Un bureau d'accueil et d'information sera nécessaire. Il en est de même de la poursuite des célébrations de mariages ainsi que des activités culturelles et artistiques.

Les Halles

Il importe avant tout de procéder à une étude des nouveaux espaces et de hiérarchiser les attentes de la nouvelle municipalité, afin d'établir au bout de 2 ans d'expérimentation un bilan et un inventaire des besoins.

Dans les locaux libérés, il sera nécessaire d'y maintenir les services de proximité de l'état civil et le bureau de la généalogie. On pourra également y créer :

- un centre d'information de l'office du tourisme européen à Paris, représentatif de la « ville monde »
- un espace destiné aux associations de quartier
- un service d'initiation aux outils numériques
- une entrée commune à l'école et à la crèche de l'Arbre Sec
- un commissariat de la colonnade du Louvre
- une maison médicale avec cabinet infirmier pour une gratuité des prestations
- une salle de gymnastique pour les anciens
- un lieu d'économie sociale et solidaire
- un aménagement des fossés de la colonnade du Louvre dans un esprit écologique.

Palais Royal et Vendôme réunis

Les locaux délaissés seront baptisés « Maisons Communes ». Celles-ci hébergeront les permanences de l'ADIL et du Médiateur de la République. On pourra également y prévoir :

- un espace de co-working pour l'initiation aux outils numériques
- un espace destiné aux CDQ, aux associations et aux fédérations caritatives
- une salle ouverte aux parisiens aux fins d'expositions, de conférences et d'activités entourant la pratique du bridge
- une maison médicale
- une antenne de police.

Saint-Germain l'Auxerrois

Les bâtiments libérés pourront accueillir :

- une salle polyvalente consacrée à la culture, la musique, l'art, la formation, l'initiation à l'informatique et aux réunions de CDQ
- un comité d'animation culturelle
- une maison de la vie associative et citoyenne
- une antenne de police
- un espace d'information touristique

- une boîte à livres
- une salle de lecture de la presse quotidienne
- des toilettes publiques gratuites ouvertes sur l'extérieur
- une conciergerie
- et des services de la ville relocalisés.

Réunion du groupe de travail inter-conseils de quartier du 2^{ème} arrondissement

Lundi 5 mars – 19H30

Présents :

Stéphane Leuillier

Michel Gendrot

Bertrand Richard

Marie-Pierre Lacoste

Anne-Virginie Sala

Hélène de Barmon

Romain Stauffert

Edward Mayor

Maxime des Gayets

I. Sur le calendrier de travail

Des informations sont partagées sur les modalités d'organisation de la concertation des conseils de quartier à la réforme de fusion des quatre arrondissements du centre de Paris.

Il est proposé de travailler sur les trois thématiques proposées par l'Hôtel de ville, en se fixant l'objet de produire une contribution sur chacun des thèmes avant la tenue de l'assemblée plénière des conseils de quartier du centre de Paris (avril). D'autres thèmes pourront aussi faire l'objet de contributions.

Enfin, il est rappelé que les conseils de quartier auront un formuler un avis sur le rapport provisoire à destination de la Maire de Paris, en fin d'année.

II. Echanges sur le thème « Quels services publics dans la future mairie de secteur ? »

Une présentation est faite du document de travail intitulé « Fiches, fonctions et socles de la mairie de secteur ». Un consensus est exprimé sur la logique de répartition des services de mairie en trois cercles distinguant les services obligatoires, les services souhaitables et les services possibles.

Toutefois, le groupe de travail souhaite exprimer plusieurs préventions, recommandations et attentes sur l'organisation des services publics de la future mairie de secteur :

Les préventions exprimées :

- Les réflexions sur l'organisation de la future mairie de secteur ne peuvent être autonomes des choix qui seront opérés sur l'usage des bâtiments des autres mairies d'arrondissement. C'est une vision globale des services aux habitants qu'il convient de privilégier.
- La réforme du centre de Paris constitue une occasion unique de repenser l'organisation et le rôle d'une mairie d'arrondissement. Si des fonctions obligatoires doivent être assumées, il convient aussi de s'affranchir de « l'existant » pour inventer des services publics adaptés aux attentes des habitants. Nous devons poser la question de ce que doit être une « mairie de secteur idéale pour les citoyens ».
- Dans cet esprit, il est rappelé que beaucoup d'usagers du 2^{ème} arrondissement n'ont pas la possibilité ou l'utilité de se déplacer actuellement dans les locaux de la mairie. Une partie des services publics étant assuré ailleurs sur le territoire parisien (démarches de renouvellement de papiers d'identité, etc) ou accessible par Internet.

Les recommandations évoquées :

- Si le principe de rationalisation des moyens publics peut être entendue dans la mise en œuvre de la réforme, le maintien d'un nombre conséquent d'agents de la Ville est une condition de la qualité du service rendu aux citoyens.
- Le principe d'un parcours d'usagers pour organiser la future mairie de secteur ne peut s'affranchir d'une réflexion plus lourde sur la répartition des compétences entre mairie de secteur et mairie centrale. La mise en place de la future mairie de secteur peut être l'occasion de déconcentrer des compétences actuellement assurées directement par l'hôtel de Ville.
- Le Centre de Paris se distingue notamment par le grand nombre de personnes qui y travaillent ou fréquentent son territoire. Or, ceux-ci pourraient souhaiter recourir aux services de la mairie de secteur notamment pour engager des démarches administratives. Sur ce point, l'installation d'un service d'état civil correctement dimensionné permettant de renouveler ses papiers d'identité, est incontournable, de même pour l'aide juridique. La future mairie de secteur ne doit donc pas seulement tenir compte de la population résidente dans le déploiement de ses moyens comme dans l'organisation de ses services. Elle a un rôle à jouer dans la vie quotidienne des personnes qui vivent et qui travaillent dans le centre de Paris.

Les attentes formulées :

- « Priorité à la qualité de service ». La notion de guichet est dépassée, il est désormais possible de prendre rendez-vous en ligne. Cette possibilité devra constituer un principe d'accueil en mairie et la règle pour les démarches administratives pour l'avenir. Toutefois, les potentialités de la dématérialisation ne peuvent remplacer la présence humaine et le conseil direct qui sont nécessaires à toute qualité de service. « Faire plus de numérique doit permettre de faire plus d'humain ».
- « Une logique d'accompagnement de l'utilisateur ». Dans la logique précédente, il convient de privilégier l'accompagnement des usagers dans leurs démarches en mairie. Pour ce faire, des capacités d'accès aux services numériques doivent être installés dans la mairie de secteur pour les personnes qui n'y ont pas accès personnellement ou ne les maîtrisent pas. Des agents de bons niveaux, et polyvalents, doivent être dédiés à l'accueil en mairie, dans cette idée d'accompagnement.
- « Un service dédié à la démocratie de proximité ». La future mairie du centre devra constituer un relai local aux enjeux de démocratie participative. Elle doit abriter un « kiosque » pour permettre l'information et l'implication continue des citoyens en amont comme en aval des projets. La démocratie participative doit être au cœur des services de la nouvelle mairie, avec des agents et des locaux spécifiquement dédiés.
- Pour faciliter la bonne information des usagers – qui est la condition première d'une démocratie aboutie - il pourrait être aussi imaginer qu'une cellule dédiée à l'urbanisme soit intégrée dans les locaux de la mairie de secteur. L'idée serait de permettre aux habitants d'avoir des réponses aux questions relatives aux travaux dans leur quartier.
- « Une mairie de secteur qui coordonne les réponses publiques ». Si la nouvelle mairie est identifiée par les habitants comme « la maison commune » de leur territoire, les agents municipaux deviendront les premiers interlocuteurs des usagers quand ceux-ci rencontrent des difficultés. Ils devront donc pouvoir réorienter et conseiller sur de nombreuses problématiques. Cela implique, par exemple sur la question des publics de femmes isolées, victimes de violence ou ayant besoin d'un suivi psycho-social, de pouvoir s'appuyer sur une meilleure coordination des services.

Enfin, le groupe de travail a réaffirmé la nécessité de doter la mairie de secteur des moyens de répondre aux enjeux de politiques publiques propres à ce territoire : développement des locations saisonnières, transformation, équilibre et harmonie de l'offre commerciale.

Réunion du groupe de travail inter-conseils de quartier du 2^{ème} arrondissement

Mardi 13 mars – 19H30

Présents :

Stéphane Leullier

Georges Lissot

Raphael Mandujano

Marie-Pierre Lacoste

Anne-Virginie Sala

Marie Hennessy

Hélène de Barmon

Edward Mayor

François Chovet

Maxime des Gayets

I. Échanges sur le thème « "Quelle utilisation pour les autres bâtiments? (et notamment pour l'actuelle mairie du 2ème) »

En préalable à la discussion, des documents relatifs à la configuration actuelle des bâtiments des mairies d'arrondissement et de leurs usages ont été transmis aux participants.

Il est tout d'abord rappelé la nécessité d'articuler la réflexion demandée sur l'usage des bâtiments libérés avec les discussions en cours sur les services qui seront retenus pour la nouvelle mairie.

Dans la même logique, l'organisation des services municipaux sur le périmètre 1-2-3-4 reste intimement dépendante des éventuels mouvements de déconcentration ou de délégation de compétences actuellement assurées directement par l'hôtel de Ville.

Enfin, le groupe de travail a rappelé la nécessité de maintenir une vocation d'intérêt général aux bâtiments sur un territoire marqué par une dynamique commerciale et touristique, et une densité urbaine inégalées.

a. *Les principes retenus*

On peut imaginer, de manière théorique, deux modèles opposés pour l'utilisation des bâtiments municipaux libérés par la fusion des quatre mairies d'arrondissement :

- La duplication des services de la mairie centrale, pour répondre à une exigence de proximité
- La thématization de l'usage des locaux des mairies actuelles, délivrant alors des services spécifiques à destination de l'ensemble des habitants et des usagers du cœur de Paris

C'est en partant de ces deux modèles que le groupe de travail a formulé ses propres remarques et attentes.

La duplication de services municipaux dans les bâtiments actuels des mairies se fonde sur la volonté de les rendre accessibles au plus grand nombre. Si des personnes doivent se déplacer plus loin pour effectuer des démarches administratives, cela peut constituer un véritable frein. Comment garantir aux plus fragiles l'accès aux services « socles » d'une mairie ?

Cependant, même si des difficultés d'accessibilité à la nouvelle mairie pourraient apparaître, la dimension du nouveau territoire ne peut justifier à elle-seule de favoriser l'organisation de mairies annexes. Tout d'abord parce que la qualité de la desserte de la nouvelle mairie devrait être améliorée, en fonction du choix retenu, par un effort spécifique en matière de transports en commun. Ensuite, parce que la dématérialisation des démarches devrait favoriser l'accessibilité des services municipaux aux usagers, sans avoir besoin de se déplacer. Enfin, parce que cette configuration d'utilisation des bâtiments peut apparaître contradictoire avec les impératifs de cohérence et d'efficacité de l'action publique municipale.

La thématization des bâtiments libérés offre des possibilités de développer des services nouveaux à destination des citoyens. Outre ces potentialités, cette option permet de privilégier une approche globale de l'organisation de notre territoire et du rôle de la puissance publique.

Mais cette alternative au système de « mairies annexes » contient aussi des handicaps. Parmi ceux-ci, l'impossibilité de bénéficier de locaux de proximité permettant de faire vivre la vie locale auprès des citoyens.

Pour le groupe de travail, il convient dès lors de privilégier la thématization des bâtiments actuels des mairies d'arrondissements en l'amendant pour répondre à un maximum d'attentes.

Ainsi, l'occupation de ces locaux devrait concilier le regroupement de services à partir de thèmes spécifiques et le maintien d'espaces de co-working notamment ouverts aux acteurs associatifs locaux (comme d'ailleurs aux conseils de quartier) pour pouvoir organiser leurs réunions.

Le maillage qu'offrent ces bâtiments sur le territoire est une opportunité pour faire vivre la démocratie participative, favoriser le relais d'informations locales et répondre aux besoins de lieux citoyens. C'est cette piste qui mérite d'être privilégiée.

b. *Les recommandations formulées*

Les thèmes qui permettraient de répartir les services municipaux sur les différents bâtiments doivent être précisés en fonction des besoins de l'administration mais aussi des attentes et des spécificités des quatre arrondissements concernés.

Parmi les thèmes cités, on peut signaler l'idée de pôles « jeunesse et sport », « digital et numérique », « végétalisation et transition écologique », « économie sociale et solidaire », « pratiques culturelles », « action sociale et dépendance ».

Le groupe de travail souhaite alerter sur la nécessité d'intégrer les acteurs parapublics, les établissements publics et culturels et les structures associatives à l'organisation de ces pôles thématiques.

En effet, les centres sociaux, les musées, les nombreux équipements publics (bibliothèque, gymnase, etc) contribuent déjà à rendre du service au public. Ils doivent être pleinement associés à cette démarche globale. En ce sens, une cartographie précise de ces autres services publics est indispensable.

La possibilité de faire des locaux des mairies, des plateaux urbains éphémères ou temporaires mérite également d'être étudiée.

D'autre part, des événements ponctuels comme le *Bal de la Bourse* deviendraient des événements portés par la Mairie de Secteur, ce qui donnerait un nouvel éclairage aux initiatives locales.

c. *Le devenir des bâtiments de la mairie du 2^{ème} arrondissement*

Si l'on suit la logique des pôles thématiques, il apparaît pour le groupe de travail que l'*identité digitale* de l'arrondissement mériterait d'être prise en compte. De l'installation de FabLab, d'école de codage à l'accompagnement des acteurs, beaucoup de services innovants pourraient être imaginés et rentreraient en résonance avec la réalité du quartier.

Comme cela a été rappelé précédemment, des espaces doivent être consacrés à un usage partagé par les acteurs associatifs du 2^{ème} arrondissement. Ceux-ci manquent de lieux pour pouvoir se réunir, organiser des initiatives et débattre.

Cette réorganisation de l'usage des bâtiments devrait conduire à renforcer des services déjà présents mais en manque d'espaces, comme la bibliothèque municipale.

La cour intérieure de la mairie actuelle, a également été évoquée de façon à créer un nouvel espace à la fois ouvert et traversant.

Réunion du groupe de travail inter-conseils de quartier du 2^{ème} arrondissement

Mardi 20 mars – 19H30

Présents :

Stéphane Leullier

Franck Boyer

Raphael Mandujano

Marie-Pierre Lacoste

Anne-Virginie Sala

Marie Hennessy

Camille Ferey

Christel Toriello

Romain Stauffert

Hélène de Barmon

Edward Mayor

François Chovet

Maxime des Gayets

I. Échanges sur le thème « quelle nouvelle géographie des conseils de quartier »

L'organisation d'une nouvelle mairie de secteur appelle à une réflexion sur les périmètres actuels des conseils de quartier. En effet, et selon les éléments transmis par l'Hôtel de Ville, dans l'état actuel, le nouveau secteur rassemblerait 15 conseils de quartier actuellement présents dans les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} arrondissements.

Pour rappel, le nombre de conseils de quartier se répartit de la manière suivante : 4 dans le 1^{er} arrondissement, 3 dans le 2^{ème} arrondissement, 4 dans le 3^{ème} arrondissement et 4 dans le 4^{ème} arrondissement.

Il est rappelé que la définition des périmètres des conseils de quartier a été fixée par délibération du conseil de Paris du 8 et 9 juillet 2002 (2002 DVL R 83). Les périmètres des conseils de quartier ont été modifiés plusieurs fois depuis 2002 par délibération du conseil de Paris, et notamment en 2008 concernant le 3^{ème} arrondissement.

À titre indicatif, le 10^{ème} arrondissement, dont la population est proche de celle du nouveau secteur, rassemble 6 conseils de quartier. Le 15^{ème} arrondissement, le plus peuplé de la capitale, en réunit 10 et le 19^{ème} arrondissement, 11.

Dès lors le groupe de travail se propose de contribuer à une refonte de la géographie des conseils de quartier, en posant plusieurs principes, et en formulant plusieurs hypothèses, chacune ayant ses avantages et ses inconvénients.

Sur ce sujet, un travail important a été initié par le groupe de travail « quartier central » aboutissant à deux scénarios articulés autour d'un conseil de quartier « centre » englobant les zones piétonnes Montorgueil et des Halles.

a. *Les principes discutés*

Dans le prolongement des discussions précédentes, il est tout d'abord précisé que penser une géographie des instances de démocratie locale et leurs principes doit tenir compte des compétences des mairies d'arrondissement. La mise en place d'une mairie de secteur pourrait être accompagnée d'une « déconcentration » de certaines compétences assurées actuellement par l'Hôtel de Ville.

De plus, il est proposé par le groupe de travail de ne pas se contraindre dans le redécoupage des conseils de quartier par les frontières actuelles des quatre arrondissements. Il ne s'agira pas non plus de s'interdire de redessiner le périmètre des actuels des conseils de quartier en se limitant à de simples mécanismes d'addition de ces instances.

Une refonte de la géographie des conseils de quartier doit pouvoir concilier plusieurs principes :

- Tout d'abord, un **équilibre démographique minimal** entre les différents conseils de quartier. Les quatre arrondissements représentent une population d'environ 100.000 habitants. Sur la base éventuelle de 6 conseils de quartier, la répartition serait alors d'environ 16.000 habitants par conseil de quartier. Il ne s'agit évidemment pas de s'en tenir à ce seul critère arithmétique dans nos réflexions, mais à l'inverse il serait inopportun d'aboutir à une organisation déséquilibrée des territoires.
- Ensuite, il est nécessaire de tenir compte de **la cohérence des « bassins de vie »** de nos quartiers. L'un des objectifs de ces instances de démocratie locale, est de permettre aux habitants comme aux autres usagers, de pouvoir être entendus sur des questions d'intérêt local. Dès lors, il faut veiller à ce que les délimitations des conseils de quartier puissent correspondre à une réalité territoriale et sociale permettant de partager des enjeux communs. Un tel raisonnement ne doit cependant pas conduire à favoriser des réflexes d'entre-soi qui seraient nourris par une « homogénéisation » sociale et thématique trop marquée.
- Enfin, une attention toute particulière mérite d'être apportée à la résorption **des « césures » horizontales** qui caractérisent actuellement le découpage des

conseils de quartier, notamment pour le 2^{ème} arrondissement. Ce sont, en effet, les axes routiers qui dessinent, pour grande partie, les contours de conseils de quartier (rue Réaumur, rue Etienne Marcel, rue des petits-champs, rue Montmartre, Grands Boulevards, etc). Or, l'évolution des usages et de l'organisation de la ville peut quelques fois contrevenir à cette réalité. Dans le quotidien de certains habitants, l'organisation de leur vie locale s'articule autour d'un axe vertical (nord/sud) jusqu'à la Seine, gommant ainsi ses frontières historiques.

b. *les scénarios envisagés*

Par nature, ces différents principes peuvent être contradictoires. Il s'agit donc, pour le groupe de travail, de proposer des pistes permettant de les concilier suivant des équilibres différents.

1. Hypothèse n°1 : une organisation favorisant la verticalité

Dans cette logique, les 4 nouveaux conseils de quartier seraient structurés de la façon suivante :

- Un conseil de quartier « Ouest » regroupant les conseils Vendôme, Vivienne Gaillon, Palais Royal ainsi que le jardin des Tuileries, et qui se prolongerait à l'est jusqu'à la rue Montmartre / rue du Louvre.
- Un conseil de quartier « Centre », regroupant les conseils Sentier, Montorgueil Saint Denis, Les Halles et une partie du périmètre actuel des quartiers Saint-Merri et Saint-Avoye (au moins jusqu'à la partie rue Beaubourg, rue du Renard).
- Un conseil de quartier « Est » regroupant les conseils Arts-et-Métiers, Enfants Rouges, Les Archives, l'autre partie des conseils Saint-Avoye et Saint-Merri, ainsi que le nord des conseils Saint-Gervais et Arsenal.
- Un conseil de quartier « Seine » partant de Saint-Germain-L'Auxerrois pour se terminer au bout du quartier Arsenal, et incluant donc les conseils « Les Iles, le sud de Saint-Gervais, le sud de Saint-Merri (délimitation via les rues Rivoli et Saint-Antoine) et le conseil Saint-Germain-L'Auxerrois (hors les Tuileries).

2. Hypothèse n°2 : une organisation plus attachée aux équilibres démographiques

Il y aurait alors 5 conseils de quartier imaginés de la façon suivante :

- Un conseil de quartier « Ouest » regroupant les conseils Vendôme, Vivienne Gaillon, Palais Royal ainsi que le jardin des Tuileries, et qui se prolongerait à l'est jusqu'à la rue Montmartre / rue du Louvre.
- Un conseil de quartier « Centre », regroupant le sud du conseil Montorgueil-Saint-Denis (à partir de la rue Etienne Marcel), le conseil Saint-Germain-l'Auxerrois (hors les Tuileries), Les Halles ainsi qu'une partie du périmètre actuel des

quartiers Saint-Merri et Saint-Avoye (au moins jusqu'à la partie rue Beaubourg, rue du Renard).

- Un conseil de quartier « Nord » regroupant le conseil Sentier, le nord du conseil de quartier Montorgueil-Saint-Denis (jusqu'à la rue Etienne Marcel) et l'Ouest du quartier Arts-et-Métiers (jusqu'à la rue de Turbigo).
- Un conseil de quartier « Est » regroupant le reste du conseil Arts-et-Métiers, le conseil des Enfants Rouges, une grande partie du conseil Saint-Avoye et le conseil « Les Archives ».
- Un conseil de quartier « Sud » regroupant les conseils « Les Iles », le reste du conseil Saint-Merri, Saint-Gervais et Arsenal.

3. Hypothèse n°3 : une logique articulée sur les « bassins de vie »

Ces 7 conseils seraient les suivants :

- Un conseil de quartier regroupant le conseil « Vendôme » et l'ouest du conseil Vivienne-Gaillon (à partir de l'avenue de l'Opéra).
- Un conseil de quartier regroupant le reste du Conseil Vivienne-Gaillon et le Conseil Palais Royal.
- Un conseil regroupant le conseil Sentier, le nord du conseil de quartier Montorgueil-Saint-Denis (jusqu'à la rue Etienne Marcel).
- Un conseil de quartier regroupant les Halles, le sud de Montorgueil Saint Denis, l'est du conseil Saint-Germain-L'Auxerrois et l'ouest des conseils Saint-Avoye et Saint-Merri.
- Un conseil regroupant le conseil de quartier Arts-et-Métiers et Enfants Rouges.
- Un conseil regroupant l'est des conseils Saint-Avoye et Saint Merri, ainsi que le conseil « Les Archives » et le nord des conseils Saint-Gervais et Arsenal (jusqu'à la rue de Rivoli et la Rue Saint-Antoine).
- Un conseil regroupant les Iles, et le Sud des conseils Saint Merri (à partir de la rue de Rivoli, le sud de Saint Gervais et le sud de l'Arsenal).

II. Échanges sur la charte des nouveaux conseils de quartier

Il est exposé les travaux menés par le groupe de travail « quartier central » sur ce sujet. Un consensus est exprimé sur la nécessité de veiller à ce que la rédaction d'une nouvelle charte partagée des conseils de quartier ne puisse aboutir à des reculs en matière de démocratie participative.

Les moyens des conseils de quartier, alors fusionnés, devront être renforcés notamment en ce qui concerne leurs dotations en fonctionnement.

Une interrogation est formulée sur la pratique du tirage au sort à partir des listes électorales qui est la règle actuelle dans certains arrondissements. Ce mode de

désignation, qui se distingue du tirage au sort sur la base de volontaires, traduit une démarche en réalité excluante ; les étrangers par exemple ne pouvant voter comme les usagers de nos quartiers ne pourraient être choisis. De plus, les obligations d'engagement et d'assiduité pourraient s'avérer plus complexes à faire respecter par des personnes n'ayant initialement pas fait la démarche pour intégrer une instance de démocratie locale.

Commission « Services et bâtiments », Jacky Morelle, Karine Barbagli, Éliane Mounier, Didier Mansuy

Conseil de quartier Sainte-Avoye

13 décembre 2018

COMMISSION « SERVICES ET BÂTIMENTS »

Propositions et souhaits dans le cadre de la réaffectation des locaux libérés, ainsi que des nouvelles attributions de la mairie centrale.

Si nous prenons pour acquise la confirmation de la nouvelle configuration, les locaux des mairies des Ier, Ile et IVe arrondissements seront libérés.

Nous proposons :

- pour la mairie du Ier : création d'un pôle à orientation économie et développement ;
- pour la mairie du Ile : création d'un pôle à orientation sociale et solidaire ;
- pour la mairie du IVe : pôle à orientation culturelle, possibilité d'un auditorium, et maintien des manifestations de prestige.

Dans chacune des 3 mairies libérées :

1. Une antenne des Services centraux, une permanence d'élus, qui puisse orienter efficacement les administrés dans toutes sortes de démarches, et une « conciergerie ». En effet, les services de la mairie centrale sont trop îlotés pour être facilement accessibles et utiles : DEV(Direction des espaces verts), DVD (direction de la voirie et des déplacements), Propreté, DPSP (Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection), Handicap.
2. Une antenne CASPE : Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance.
3. Une antenne Écrivain public, pour faciliter les démarches des populations peu familiarisées avec l'Administration.
4. Un pôle d'innovation et de sensibilisation à la transition énergétique.
5. Un espace de coworking et pôle d'accès à Internet, aux services en ligne de la Ville de Paris, accompagné de pédagogie d'accès au Net.
6. Certains services de la Ville pourraient occuper les espaces situés dans les étages supérieurs, peu accessibles au public.

Dans les 4 bâtiments

1. Création d'un espace de valorisation du patrimoine historique.

Par exemple, pour la mairie centrale, histoire du Temple au fil des siècles et vitrines présentant des copies de documents et d'objets trouvés dans les fouilles.

2. Donc : Bibliothèque municipale avec spécialisation liée au patrimoine environnant.
3. Création d'un pôle d'éducation civique : initiation au rôle de citoyen et aux rouages de base du fonctionnement de la démocratie, rôle des impôts, etc., accessible de 7 à 77 ans, projection de petits films/docus éducatifs, avec débats, à date fixe, avec goûter par exemple !
4. Antenne de soutien scolaire et linguistique. Lieux de conversation en langues étudiées.
5. Microcrèches à horaires décalés.

PROJETS MAIRIE PRINCIPALE

- Pôle Éducation civique : création d'un espace interactif et ludique à destination des écoles.
- Création d'un espace sportif de plein air.
- Création d'un pôle numérique avec imprimante (édition payante à 0,5 cts/feuille) : création d'1 emploi d'informaticien.
- Espace Actions culturelles Temple : connaissance du passé, vitrines, expos. Manifestations dans les divers jardins avec conférences sur leurs parrains éponymes, à l'image de celle sur Renée Vivien : donc Elie Wiesel, Georges Cain ; Anne Frank...
- Espace intergénérationnel : conciergerie ; garde d'enfants sous la surveillance d'une personne habilitée.
- Enseignement des premiers secours. Sessions périodiques de secourisme.
- Initiation au code de la route pour tous : autos, vélos, roues, trottinettes...
- Antenne de police, de premiers secours divers...
- Antenne de police, de premiers secours divers...
- Création d'un lieu d'initiation à la permaculture, dans un jardin ou sur les toits, en liaison avec un lombricompost.
- Fontaine dans la cour de la mairie, à côté des tables et des livres...

SERVICES MAIRIE PRINCIPALE

Pour info

Nouveaux pouvoirs du maire :

- ☑ police des funérailles et des baignades ; gestion des fourrières ; habitat insalubre ; délivrance des cartes d'identité et passeports ; Pervenches (ex-Préfecture) ; autorisation des clubs de jeux.

SERVICES ET PROJETS DANS LES LOCAUX LIBÉRÉS

Mairie du Ier

- Auditorium pour le conservatoire Paris-Centre : p.e. dans la salle des mariages
- Action culturelle et muséale : mise en valeur du patrimoine historique et des biens artistiques présents chez des habitants qui souhaitent les céder, les donner ou en assurer la sauvegarde.
- Espace intergénérationnel d'échanges culturels : témoignages, parcours de vie, événements historiques.

Mairie du IIe

- Création d'un espace intergénérationnel : échange de services, et de compétences, garde d'enfants par des bénévoles retraités ou autres sous la responsabilité d'une personne habilitée.
- Plate-forme de dons : alimentaire, vêtements...
- Un espace solidaire pour un accueil de jour et de nuit : bagagerie, salle de repos, douches...

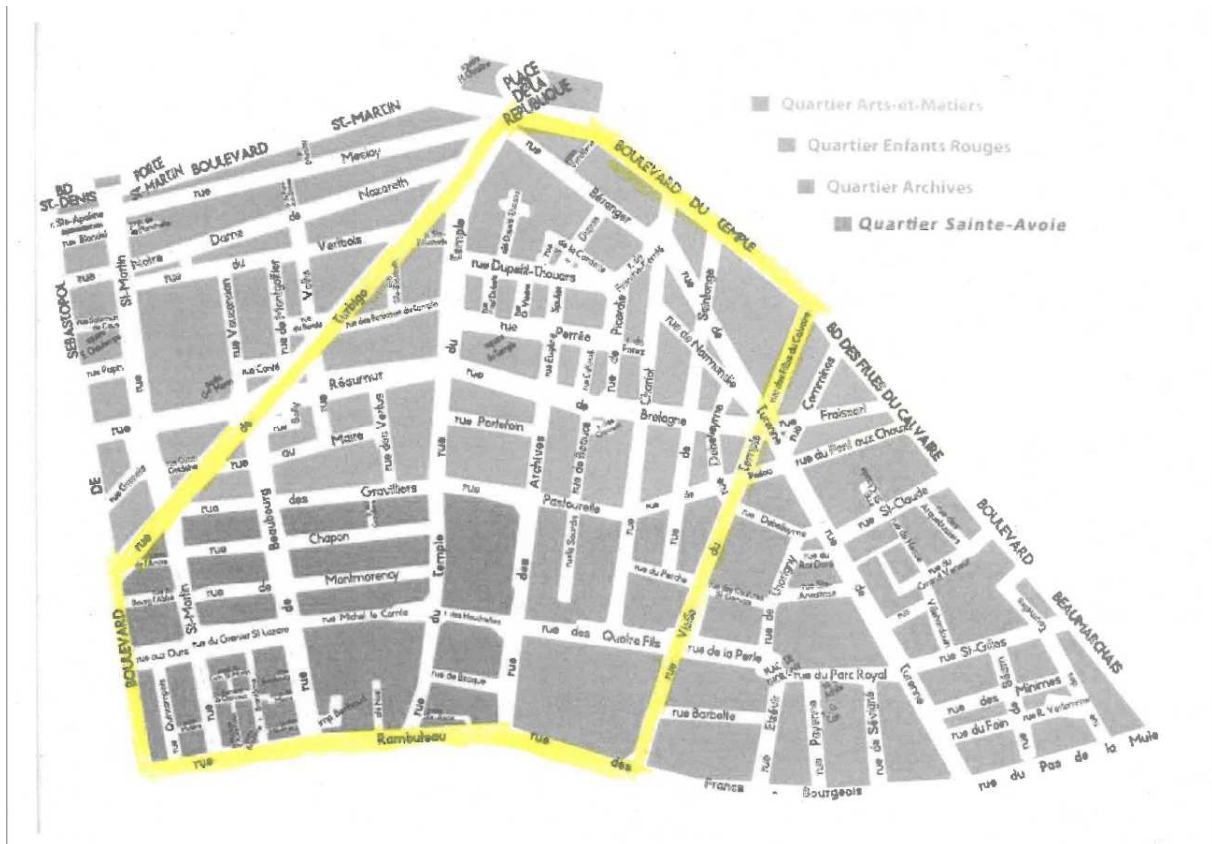
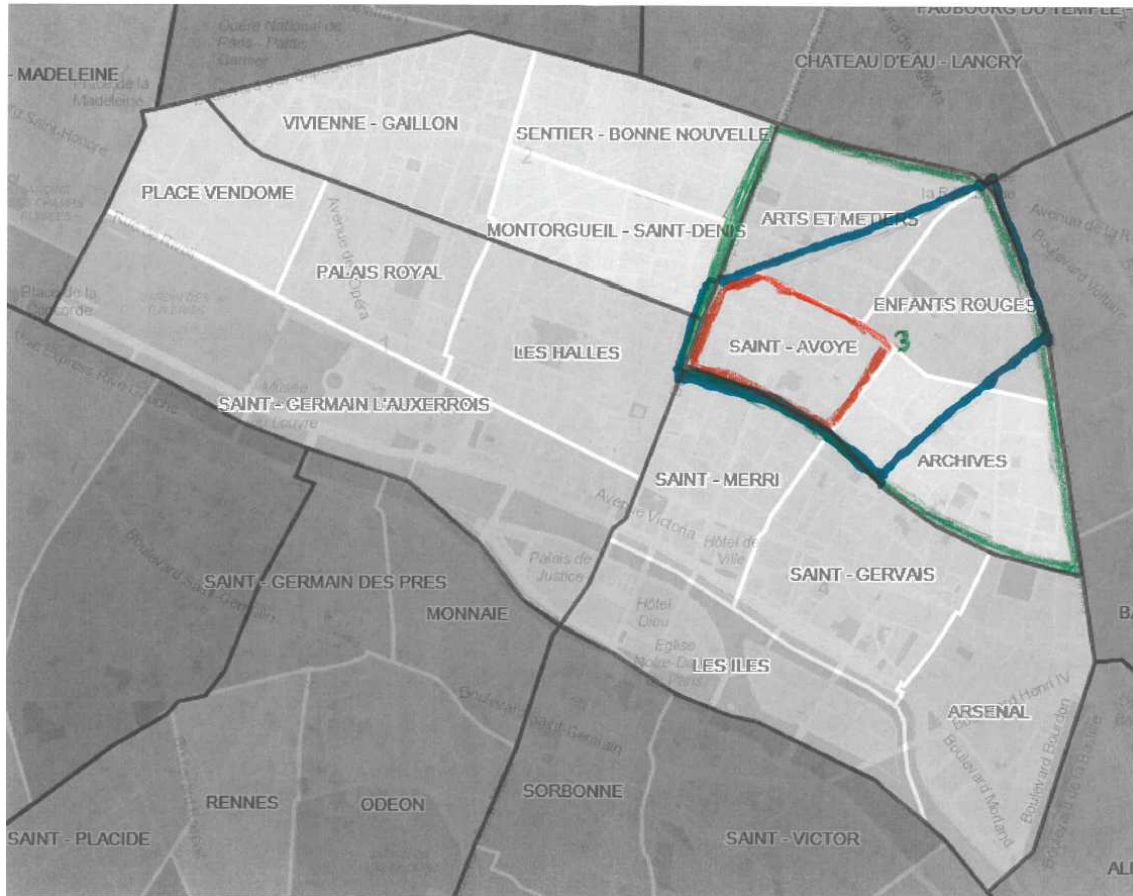
Mairie du IVe

- Création d'un auditorium dans la salle des mariages. Organisations de diverses manifestations de prestige, culturelles ou autres...

- Bibliothèque internationale au 1er étage, Fonds Arthur-Rimbaud avec le fonds des archives LGBT
- Salle de sport au 4e étage.

Contribution du conseil de quartier Saint-Avoye sur la nouvelle géographie des conseils de quartier





Conseil de quartier Enfants Rouges (3e arrondissement)

Rapport d'étape sur la réflexion autour du rapprochement entre les 4 arrondissements du centre de Paris

Le CQER s'est réuni lundi 4 juin 2018 afin de réfléchir aux 3 pistes évoquées par la Mairie de Paris.

En préambule, le CQER restitue quelques généralités sur ce rapprochement en ce qui concerne les conseils de quartier. Actuellement au nombre de 15 pour 16 quartiers administratifs, leur nombre devra être réduit. Les propositions qui suivent ont été élaborées sans connaître le nombre de conseils de quartiers finalement retenu, ce qui impacte forcément les propositions que le CQER peut formuler à ce stade, notamment en ce qui concerne la nouvelle géographie du secteur.

1. Quelle démocratie de proximité pour le futur secteur 1-2-3-4 ?

Membres d'un conseil de quartier du 3e arrondissement, nous sommes conscients que le mode de fonctionnement des CQ du 3e est différent des autres conseils de quartier parisiens. Or nous y sommes particulièrement attaché-e-s. Sans aller jusqu'à l'élaboration détaillée d'une charte de fonctionnement, nous posons quelques principes généraux :

- La charte de fonctionnement des CQ devra être appliquée à tous les CQ du futur secteur. Nous souhaitons que son élaboration puisse se faire dans le cadre d'un Groupe de travail incluant des représentants de tous les CQ sortants et que la nouvelle charte soit adoptée par un vote de tous les conseillers de quartier. Cette charte de fonctionnement doit poser des principes généraux et laisser une certaine autonomie d'application par chaque conseil de quartier. On pourrait envisager un règlement intérieur par CQ qui réglerait certains détails d'organisation.
- Parmi ces principes généraux, les CQ doivent disposer d'une large autonomie et de la maîtrise de l'ordre du jour de leurs réunions.
- L'intervention des élus pour la présentation de projets, la mise en place de concertations avec les CQ, est un principe général. Il est serait peut-être bon de clarifier la différence entre présentation en CQ et en CICA.
- L'ouverture aux acteurs internes à la ville de Paris, ainsi qu'aux acteurs externes, associations, porteurs de projet, professionnels est également un principe fondamental.
- Dans la phase rapprochement et après 2020, il nous paraît important de travailler avec les autres CQ de façon transversale et régulière sur des sujets transversaux ou communs. Exemples : suivi de l'organisation de la fusion ; transports ; carte scolaire...etc.

En résumé, pour ce point, nous souhaitons que les CQ du secteur puissent travailler de façon décentralisée, concertée avec toutes les parties prenantes des projets et ouverte.

2. Quelle nouvelle géographie des conseils de quartier pour ce secteur ?

Notre remarque préliminaire insiste sur l'inconnue que représente le nombre final de conseils de quartier dans le futur secteur.

Nos hypothèses sont donc les suivantes :

- le nombre de CQ sera fonction du nombre d'habitants dans chaque quartier : de ce point de vue, et par comparaison avec tout Paris, nous supposons qu'il y aura au final 6 à 8 quartiers dans le nouveau secteur.
- Des étapes intermédiaires pourraient être nécessaires pour ajuster la géographie des nouveaux CQ.
- Il est important de ne pas recréer de sous-ensemble qui ressemblerait à un arrondissement dans le secteur, donc de bien équilibrer la géographie des CQ en fonction du nombre d'habitants et d'autres critères : histoire, transports, équipements.
- Notre proposition est de créer un CQ du Marais : c'est une identité historique, culturelle, commerciale, professionnelle qui correspond à la vie de tous les habitants de ce quartier.
- Sur ses limites, il y a plusieurs « géographies » du Marais selon différentes sources. Pour notre part, nous proposons les limites suivantes : Place de la Bastille, rue saint Antoine puis de Rivoli jusqu'à la rue du Temple au sud ; bld Beaumarchais-Filles du Calvaire-Temple à l'est ; Place de la République au nord ; Rue du Temple à l'ouest.
- Ce quartier du Marais inclurait donc les actuels quartiers Enfants Rouges, Archives, Saint Gervais, une partie de Saint Merri au sud et une partie de Sainte Avoye au nord.
- La mairie de secteur se situerait dans ce quartier, qu'il s'agisse de la mairie du 3e ou du 4e.
- Une hypothèse élargie pourrait inclure le quartier Arts et Métiers. Cependant, le 3e étant déjà un arrondissement très dense, nous estimons que ce quartier pourrait être rapproché utilement du quartier Sentier-Bonne Nouvelle en termes de nombre d'habitants, de pôles d'attraction, de continuité territoriale et de bâti : bld Sébastopol, rue Réaumur, les Grands Boulevards, la rue de Turbigo sont déjà dans la logique haussmannienne des artères traversantes, ce qui n'est pas le cas du Marais.

3. Quels services publics dans la future mairie de secteur et quels services de proximité et innovants pour les autres bâtiments ?

Sur ce point comme les précédents, nous avons raisonné en recherchant des principes généraux et des solutions décentralisées.

- La mairie de secteur : elle regroupe tous les services régaliens et les élus qui ont besoin de travailler ensemble. Elle est aussi un lieu accueillant pour tous les habitants : espaces de services partagés, espace public numérique, expositions...etc.
- Nous sommes très attentifs à ce que les locaux pour les associations soient développés et étendus. La seule maison des associations du 3e ne nous paraît pas suffisante pour répondre aux besoins du tissu associatif du secteur.
- Nous préconisons la création d'une grande maison des associations avec des salles de réunions. Cette maison pourrait inclure un espace public numérique. Une réflexion devrait être engagée sur des locaux adaptés aux pratiques sportives et artistiques. Le carreau du Temple ne paraît pas en mesure d'accueillir toutes les associations sportives et artistiques du secteur.

- Mais les besoins de certaines populations en matière de numérique peut aussi inciter à proposer des antennes numériques dans chaque bâtiment des anciennes mairies.
- Tous les services à la population : familles, seniors, jeunes, scolaires peuvent faire l'objet d'une approche similaire : dématérialisation de tous les actes les plus administratifs (exemple : paiement de la cantine) et accompagnement de proximité pour les publics les plus fragiles (seniors notamment) : permanences tournantes dans les différents bâtiments voire visites à domicile.
- Enfin, afin de donner une identité forte au nouveau secteur, nous préconisons que la mairie de secteur soit située géographiquement à distance de l'hôtel de Ville.
- Quelques questions : quel avenir pour l'espace des blancs manteaux ? Que devient la cité administrative bld Morland ? Cette dernière n'est pas dans le périmètre du futur quartier du Marais mais représente une surface importante.

Position du Conseil de Quartiers des ARTS-et-METIERS

Contexte

6 conseillers de quartier se sont réunis lundi 4 juin 2018 pour échanger sur les questions proposées par la Mairie de Paris :

- quelle démocratie de proximité pour le futur secteur 1-2-3-4 ?
- quelle nouvelle géographie des conseils de quartier pour ce secteur ?
- quels services publics dans la future mairie de secteur et quels services de proximité et innovants pour les autres bâtiments ?

Positions des conseillers de quartier

1. *Quelle démocratie de proximité pour le futur secteur 1-2-3-4 ?*

Il est essentiel de renforcer l'animation des conseils de quartier et notamment de constituer un programme de travail.

Si le CQAM approuve l'idée d'une Charte, notamment sur les aspects liés à l'assiduité des participants, pour autant il émet des réserves quant à la volonté de limiter le collège à 30 personnes.

Le CQAM insiste sur l'importance d'une approche volontariste, ouverte, participative et transparente. En conséquence, il souhaite que soit ouverte au plus grand nombre la participation aux Conseils de quartier, sans limitation dans le temps, sans représentation politique partisane.

Par ailleurs, une équipe d'animation bien structurée et assidue doit être créée.

Enfin, les missions/prérogatives du Conseil de quartier doivent être bien définies, ainsi que la rédaction annuelle d'une feuille de route.

Le CQAM relève également la nécessité pour l'ensemble des conseillers de quartier de disposer d'une connaissance panoramique des investissements décidés annuellement par l'ensemble des conseils de quartier des 4 arrondissements.

2. *quelle nouvelle géographie des conseils de quartier pour ce secteur ?*

La nouvelle géographie des CQ doit se faire dans une logique de proximité (préoccupations similaires, et circulations quotidiennes dans les deux quartiers).

Le CQAM estime qu'un rapprochement avec le CQ des Enfants-Rouges serait pertinent. En effet, les participants perçoivent une proximité plus forte avec les Enfants-Rouges qu'avec les quartiers de l'autre côté du Bvd Sébastopol ou vers St Avoye, par exemple.

3. *quels services publics dans la future mairie de secteur et quels services de proximité et innovants pour les autres bâtiments ?*

Le CQAM s'interroge sur les usages actuels de la mairie par les habitants du quartier, qui nécessitent un déplacement en son sein.

Par ailleurs, les conseillers de quartier proposent un renforcement des services numériques de la Mairie (app., etc.), qui permettrait de tenir informés les citoyens de la

vie urbaine en temps réel (des informations administratives et culturelles à l'information en temps réel de la circulation routière (routes fermées...)).
Enfin, une partie des bâtiments de la Mairie pourraient être utilisée pour organiser une maison des citoyens du centre.



Regroupement des arrondissements 1, 2, 3, 4

Atelier de réflexion des Conseils de quartier du 4^e - 5 juin 2018

Présentation de l'atelier du 5 juin 2018

Trois thématiques ont été traitées

- Quelle géographie pour les Conseils de quartier ?
- Quelle dynamique pour la démocratie locale ?
- Quels services pour la future mairie de secteur et quels usages pour les bâtiments libérés ?

La nouvelle géographie des Conseils de quartier : questionnements

- **Préalable** : qu'est-ce qu'un quartier, faut-il les modifier, quels critères privilégier (densité, identité, échelle, problématiques, continuités urbaines ...)
- Il faut des informations précises sur le **nombre d'habitants** et la densité des quartiers
- Croiser nos scénarios avec les **CQ des arrondissements** 1,2,3
- Attention aux places de la Bastille et de la République

La nouvelle géographie des Conseils de quartier quelques scénarios

Scénario 1 – Conserver les 15 conseils de quartier actuels

Avantages

- Conserver l'organisation actuelle
- Une approche innovante à Paris (quartiers petite échelle)

Inconvénients

- Beaucoup de CQ à coordonner

Scénario 2 – Un Conseil de quartier par arrondissement

Avantages

- Garder l'identité des territoires

Inconvénients

- L'échelle et les déséquilibres entre « quartiers »
- L'île de la Cité coupée en 2

Scénarios 3 – Un seul Conseil de quartier pour le 1-2-3-4

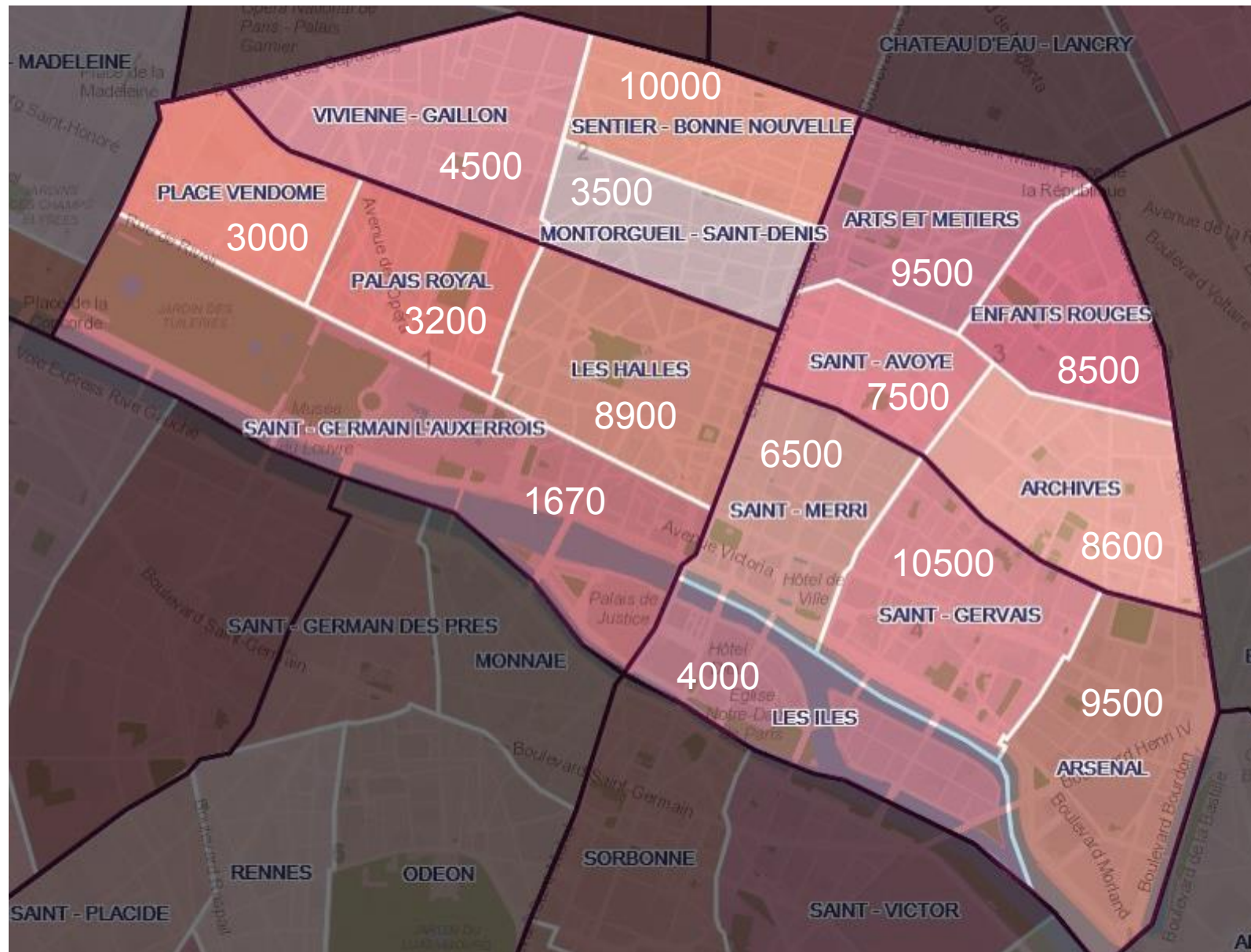
Avantages

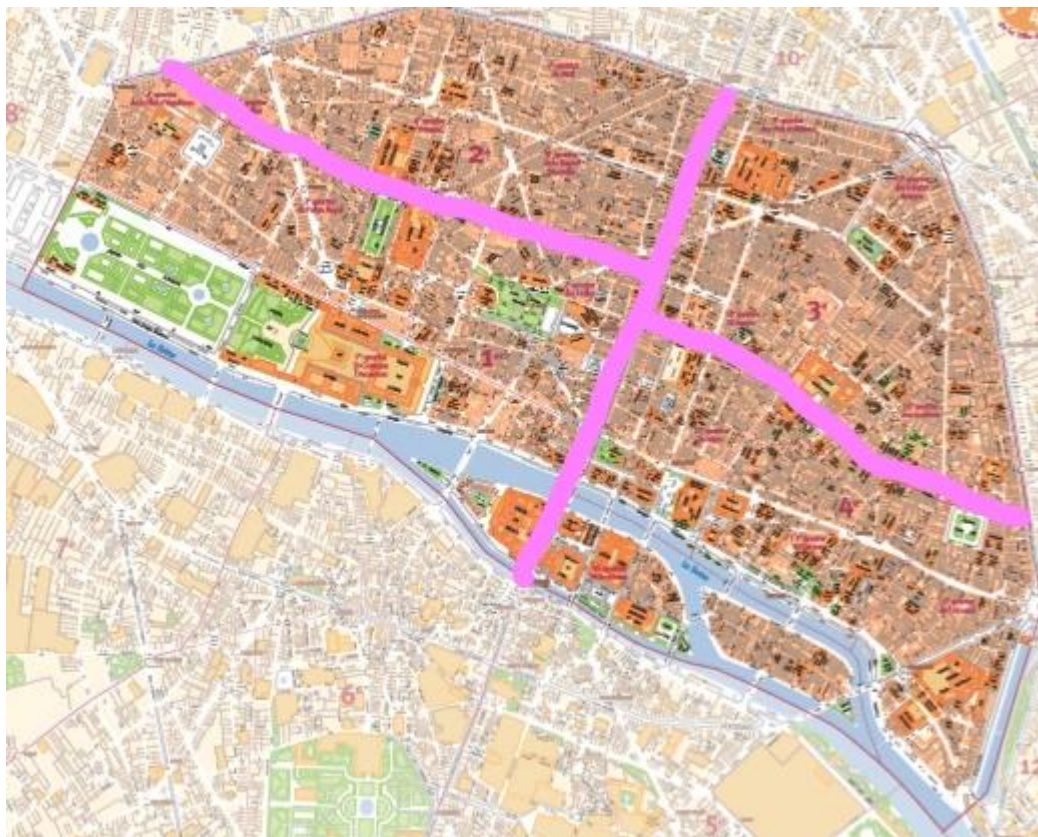
- Approche originale, avec commissions thématiques par communautés d'intérêt (expertise citoyenne)

Inconvénients

- Echelle
- Pilotage, gouvernance

Scénario 1
Conserver les quinze conseils
de Quartier





Scénario 2 – Un Conseil de quartier par arrondissement



Scénario 4 - Un seul quartier

La nouvelle géographie des conseils de quartier quelques scénarios

Scénario 4 – 5 quartiers

Bords de Seine, Sentier,
quartier Cœur, Marais,
Opéra-Bourse.

Avantages

- Île de la Cité réunifiée, des quartiers à forte identité

Inconvénients

- quartier Marais 2 fois plus gros que les autres : à redécouper



Scénario 4 - Les 5 Quartiers avec Bords de Seine

Démocratie locale 2020

questions préalables

- Quelle sera l'échelle des Conseils de quartier ?
- Quels seront leur légitimité et leur pouvoir ?
- Quels seront leurs moyens, notamment en terme de coordination des Conseils de quartier ?

Démocratie locale 2020 :

principales propositions

proposition 1 – Un nouveau statut des CQ

- Redéfinir dans la charte leur rôle, leur statut, leur relation avec le Conseil d'arrondissement
- Préciser leur rôle dans l'instruction des projets du Budget participatif

proposition 2 - Mettre en place des Commissions thématiques

- A l'échelle du 1234 ou de plusieurs quartiers, ou par Conseil de quartier, pérennes ou non, selon les thèmes
- Pour traiter collectivement des questions concrètes en mobilisant l'expertise citoyenne

proposition 3 – Améliorer la communication et la concertation

- Avoir un accès plus facile aux Services, ce qui suppose que la Mairie, elle-même
- Développer les relations avec les associations
- Relancer les conseils de rue

Quels services pour la mairie de secteur et quels usages pour les bâtiments libérés ?

- La Mairie centrale doit déléguer plus de pouvoirs
- Dans chacune des 3 mairies annexes,
 - avoir des pôles généralistes de services porteurs de lien social (exemple du pôle citoyen), en réseau
 - implanter un pôle thématique puissant et spécifique (social/solidarité, culture, innovation).

NB : faire d'abord l'inventaire des services existants afin de les regrouper par thématique

Quels services pour la mairie centrale et quels usages pour les bâtiments libérés ?

Idée 1. Créer une bibliothèque interculturelle

- Le CQ Saint-Gervais a travaillé sur cette hypothèse
- S'inspirer du modèle suisse (ateliers, échanges culturels, linguistiques)
- Garder la grande bibliothèque du 4e, et mettre des bibliothèques dans chaque annexe
- Voir quels services des autres arrondissements pourraient renforcer ce projet

Idée 2. Le Pôle citoyen du 4^e : une référence

- Développer le concept de Pôle citoyen (Mairie de secteur + bâtiment annexes)
- Avec un renforcement des services à la personne, salle de sport, crèche, espace senior non médicalisé
- Une salle de musique pour les jeunes
- Une bagagerie

Idée 3. Créer des points d'accueil pour les associations

- Dans chaque mairie, en complément de la Maison de la vie associative et citoyenne.
- Des possibilités de réservation de salle plus faciles

Autres idées d'usages pour les bâtiments libérés

- Retour d'une antenne de police
- Antenne de la mairie de secteur pour les questions d'état civil, sécurité sociale, CAF...
- Un pôle social, en particulier pour les femmes victimes de violence
- Une salle d'accueil pour lycéens et étudiants, en lien avec bibliothèque